



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 25 juin 2025

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Interpellation N° 07-2025 « Fermeture de la pataugeoire du parc Guillemain et communication de la Municipalité »

Résolution Le Conseil communal de Pully demande à la Municipalité :

1) de retirer, dans les plus brefs délais, les éléments de communication suivants :

- la publication du 23 mai 2025 sur le site internet de la Ville ;
 - la publication correspondante sur la page Facebook officielle de la Ville ;
 - les panneaux actuellement installés à l'entrée de la pataugeoire,
- car ces messages induisent en erreur sur la réalité du vote du Conseil communal ;

2) de confirmer la volonté du Conseil communal de disposer d'un nouveau projet, comprenant plusieurs variantes chiffrées, dont au moins une prévoyant la conservation ou l'adaptation de la pataugeoire existante, et de demander à la Municipalité de préciser les bases légales ou réglementaires exactes auxquelles elle fait référence dans le reportage de la RTS du 24 juin 2025, afin de vérifier objectivement dans quelle mesure ces normes empêcheraient la réouverture, la rénovation ou l'adaptation de l'infrastructure existante.

Le Conseil communal de Pully,

vu la résolution de M. Frédéric Anken ci-dessus,

décide

1. de soutenir la résolution.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Frédéric BRÜNDLER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 25 juin 2025